

Un autre domaine où le gouvernement fédéral et le ministre n'ont même pas daigné envisager les problèmes des pêcheurs—là encore, je profite de l'occasion pour faire consigner cela au compte rendu—c'est celui de la recherche sur les pêches. On se souviendra qu'en 1978, le ministre des Pêches a ordonné la fermeture du laboratoire des pêches à Halifax. Cette décision a causé énormément de difficultés et semé la consternation et une fois de plus, elle a été annoncée au moment où la recherche constituait un volet très important de l'industrie de la pêche. Sans les recherches voulues, les pêches canadiennes risquent de ne pas prendre toute l'expansion possible, au très grand désavantage des pêcheurs, des conserveurs et de tous les travailleurs de cette industrie.

L'aquiculture est un autre secteur des relations fédérales-provinciales qui touche à l'industrie de la pêche et qui doit être étudié. L'aquiculture comporte les huîtres, les palourdes, les moules et, en fait, certaines plantes et herbes marines qui sont utilisées à des fins commerciales. C'est là un secteur qui devrait probablement relever de la compétence provinciale et qui, en fait, en relève, mais le gouvernement fédéral devrait quand même s'y intéresser parce qu'il constitue une autre source de revenus pour les pêcheurs qui, par mauvais temps, ne peuvent prendre la mer, mais pourraient s'adonner à l'aquiculture sous quelque forme. J'aimerais bien que le ministre étudie davantage ce problème et que lui-même et ses homologues provinciaux essaient d'y apporter des solutions et de fournir cette aide très importante.

En terminant, monsieur l'Orateur, je souligne une fois de plus l'importance de bonnes relations fédérales-provinciales dans l'industrie de la pêche. L'avenir de cette industrie en dépend. Les questions relatives aux licences, à l'attribution des quotas de poisson, à la conclusion d'une entente internationale ne pourront être réglées que si les provinces, grâce aux efforts de leurs ministres des Pêches et du ministre fédéral, prennent des décisions dans ces secteurs de toute première importance.

Sauf erreur, les ministres des Pêches des Maritimes se sont réunis cette semaine à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et ont étudié divers points d'intérêt commun. Je crois qu'ils ont rédigé une déclaration qui a été publiée, ou qui le sera sous peu, où ils soulignent certains des sujets de grande préoccupation. J'espère que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) étudiera sérieusement les recommandations de ce groupe et saura trouver la solution à ce problème permanent dans l'industrie de la pêche.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis il ne s'agit pas de favoriser la pêche côtière par rapport à la pêche hauturière. Je ne pense pas que le ministre des Pêches et des Océans doive se présenter, ce qu'il a déjà fait, comme l'avocat

Sanction royale

des pêcheurs côtiers qu'il protège contre les magnats de la pêche hauturière, car le gagne-pain et l'avenir de bien des gens dépendent de la pêche côtière comme de la pêche hauturière. Personne ne peut croire sérieusement, je pense, que nous pouvons supporter ces querelles entre les provinces et entre ces dernières et le gouvernement fédéral; personne non plus ne doute un instant, je pense, qu'il nous faudra régler ces différends pour pouvoir progresser comme nous le devrions dans le secteur de la pêche.

Cela dit, j'ajouterais pour terminer que je vois d'un bon œil toute mesure fédérale pouvant servir les pêcheurs. Le projet de loi à l'étude, le bill C-28, ne présente pas d'intérêt particulier pour la région de l'Atlantique; mais je le répète, compte tenu de toute l'aide qui peut être et qui sera apportée aux pêcheurs, cette mesure est la bienvenue et elle doit être étudiée en comité.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

[Français]

LA SANCTION ROYALE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 5 juin 1980

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 5 juin, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération,
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général
Edmond Joly de Lotbinière